



Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans

3491, chemin Royal
Saint-François-de-l'Île-d'Orléans (Québec) G0A 3S0
Téléphone : (418) 829-3100 Télécopieur : (418) 829-1004
Internet : www.msfoo.ca Courriel : info@msfoo.ca

Affaires municipales

Appel d'offres

Le conseil a choisi de lancer deux appels d'offres pour des sujets différents. Selon les soumissions reçues, les décisions devraient être rendues lors de la séance ordinaire du 2 mai 2022.

Le premier appel d'offres est celui-ci :

Satisfaite des dernières années de son programme de restauration rapide au Parc de la Tour-du-Nordet, la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans est à la recherche d'un ou deux nouveaux commerces pour l'été prochain.

Situé à l'extrémité Est de l'île sur le chemin Royal, le Parc de la Tour-du-Nordet est un endroit de prédilection pour les amateurs de la nature. Il est l'un des endroits les plus fréquentés de l'île, avec ses 250 000 visiteurs pendant la saison estivale. Sa tour d'observation de près de 20 mètres offre une vue imprenable sur l'estuaire du fleuve Saint-Laurent.

Les restaurateurs souhaitant postuler devront remettre leur candidature à la municipalité avant le 27 avril 2022. Le dossier de candidature doit contenir les informations suivantes :

- Le formulaire d'application signé ;
(Qu'il est possible d'obtenir par le site Internet municipal ou en personne à la Mairie)
- Descriptif et photographies du camion restaurant ;
- Preuve d'assurance ;
- Menu proposé ;
- Expériences antérieures pertinentes

Un comité évaluera l'ensemble des candidatures et communiquera les résultats dans les plus brefs délais.

Le deuxième appel d'offres est celui-ci :

Des travaux de nettoyage autour du fossé de ligne de la propriété du centre communautaire le Sillon nous ont obligés à abattre plusieurs arbres.

La Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans offre donc le lot de bois qui résulte de cette opération en vente.

Par le dépôt de l'offre, vous vous engagez à récupérer l'entièreté du lot et à ne laisser aucun résidu sur place.

Dans les deux cas, vous pouvez obtenir des détails par courriel au m.langlois@msfio.ca, par téléphone au (418) 829-3100 ou en personne à la Mairie au 3491, chemin Royal. Pour le dépôt des offres, vous pouvez le faire par courriel ou en personne.

Élection partielle 2022

Le poste de conseiller au siège numéro 6 étant vacant depuis la fin de 2021, un processus électoral a été lancé le 10 mars 2022. Ce processus comprenait une période de mise en candidature débutant le 28 mars et se terminant le 8 avril 2022 à 16 h 30.

Au terme de cette période, une seule candidature ayant été reçue, Monsieur Denis Côté a donc été proclamé élu conseiller au siège numéro 6. Suivant son assermentation il siègera pour la première fois le 2 mai prochain.

Séance d'avril

La séance d'avril a marqué le retour des séances du conseil en présentiel et également une première séance dans la nouvelle salle du conseil qui a été aménagée dans les locaux de la Mairie. À l'ordre du jour ce mois-ci, en plus des résolutions administratives usuelles le conseil s'est prononcé sur différents sujets.

Entre autres, le renouvellement du mandat de PLUMobile pour le service de transport adapté et collectif sur le territoire de la Municipalité, l'adhésion au programme d'assurances collectives pour les employés municipaux offert par la FQM et l'appui à une demande d'un citoyen auprès de la CPTAQ pour permettre un usage autre qu'agricole de sa propriété.

Le conseil a également renouvelé son aide financière à la Corporation des bénévoles du centre d'hébergement Alphonse-Bonenfant par le versement d'un montant de 300 \$ pour l'année 2022.

Rapport financier et rapport du vérificateur

Le rapport financier et celui du vérificateur pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2021 ont été déposés lors de la séance. Avec un surplus d'exercice de 69 724 \$, l'année 2021 aura été une bonne année.

Un autre résultat du travail de fin d'année a été d'établir un montant de créances douteuses pour lesquelles il n'y avait pas de possibilités de recouvrement et d'autres résultant de doubles inscriptions aux livres. Le conseil a donc autorisé la radiation de ces créances pour la somme de 2 795 \$.

Réaménagements intérieurs Centre le Sillon

Les travaux de réaménagements du Centre le Sillon vont bon train. À cet effet, le conseil a autorisé le paiement d'une première demande pour la réalisation du contrat. C'est donc le versement de la somme de 87 928,11 \$ incluant toutes les taxes et la retenue de 10 % qui a été autorisé par le conseil.

Règlementation municipale

Finalement, comme requis par la loi, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 022-183 établissant le Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans.

En terminant, nous vous souhaitons un très beau printemps 2022. En vous rappelant la date de la prochaine séance ordinaire qui aura lieu le 2 mai 2022 à 20 h, à la salle du conseil située à la Mairie et les heures d'ouverture de la Mairie soit :

Du lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h

Marco Langlois, DMA
Directeur général/greffier-trésorier



PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans
Aux Contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC
EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné,
Marco Langlois de la susdite municipalité,

Que le conseil municipal de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans a, à une séance ordinaire tenue à la salle du conseil le 4 avril 2022, adopté : le Règlement numéro 022-183 établissant le Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans ;

Que ce règlement établi un code d'éthique et de déontologie pour les employés de la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans qui prône les valeurs suivantes :

- **L'intégrité des employés municipaux ;**
- **L'honneur rattaché aux fonctions d'employé de la Municipalité ;**
- **La prudence dans la poursuite de l'intérêt public ;**
- **Le respect envers les membres du Conseil municipal, les autres employés de la Municipalité et les citoyens ;**
- **La loyauté envers la Municipalité ;**
- **La recherche de l'équité ;**

Que le règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, 3491, chemin Royal, Saint-François-de-l'Île-d'Orléans aux heures régulières soit :

Du lundi au jeudi

De 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h ;

Que ce règlement est en vigueur depuis le 5 avril 2022.

Donné à Saint-François-de-l'Île-d'Orléans ce huitième jour d'avril deux mille vingt-deux.

Marco Langlois, DMA

Directeur général/secrétaire-trésorier